

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2020

MP

L'an deux mille vingt, le vingt-trois janvier à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR - André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ - Jacques ROCA - Aline NARS - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - Jean-Marie MIR -

PROCURATION : René DARAN à Aline NARS

ÉTAIT ABSENT : André BÉGUÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie MIR

Le Conseil Municipal :

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2019.

Approuvé.

- ◆ **approuve** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte « *Agence de GEstion et Développement Informatique* » A.GE.D.I., **approuve** le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert, **approuve** la modification de l'objet du syndicat et **autorise** Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ dans le cadre du projet de **réfection de la toiture de la Maison du Patrimoine** dont le coût prévisionnel des travaux est de 88 212,54 € HT soit 105 855,05 € TTC, **sollicite** du Département des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible au titre du FAR 2020.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **adopte** l'ouverture de crédits sur l'exercice 2020 telle que suit :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre 20	5 000 €
Chapitre 204	18 250 €
Chapitre 21	81 070 €
Chapitre 23	888 000 €

BUDGET ANNEXE THERMES

Chapitre 21	46 250 €
Chapitre 23	92 000 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Chapitre 21	1 750 €
Chapitre 23	20 000 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Chapitre 21	3 800 €
-------------	---------

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **décide** de constituer une provision de 185 000 € qui sera portée à l'article 6815 du Budget Principal sur l'exercice 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance.

- ◆ **approuve** la proposition présentée par Monsieur Pierre FORGUE, Adjoint au Maire, et **décide** d'arrêter la répartition entre les 5 communes des frais de fonctionnement du SIVU AURE 2000 comme suit :

- Saint-Lary-Soulan	102 291.22 €	- Vielle-Aure	29 311.64 €
- Vignec	41 913.51 €	- Cadeilhan-Trachère	18 977.68 €
- Aulon	21 459.55 €		

Adoptée à l'unanimité.

.../

Monsieur le Maire quitte la séance.

◆ **approuve** la proposition présentée par Monsieur Pierre FORGUE, Adjoint au Maire, et **décide** d'arrêter la **répartition entre les 5 communes de l'annuité supportée par le SIVU AURE 2000** comme suit :

- Vignec	93 311,24 €
- Cadeilhan-Trachère	65 885,45 €
- Vielle-Aure	38 307,02 €
- Saint-Lary-Soulan	1 279 650,71 €

Adoptée à l'unanimité.

◆ **accepte** la **convention à passer avec l'Office de Tourisme Municipal de Saint-Lary-Soulan** concernant le **plan média 2019-2020** et précise que le montant de la participation répartie au prorata de la redevance perçue par chacune des cinq communes sur le territoire desquelles la Station est implantée sera versée par celles-ci au SIVU après perception de la redevance (crédits inscrits sur le budget 2019).

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide** de verser une **subvention** du budget principal au :

- **budget annexe locations soumises à la T.V.A.** d'un montant de 194 308,99 € pour l'année 2019 ;
- **budget annexe location Etablissement Thermal** d'un montant de 229 539.60 € pour l'année 2019 ;
- **budget annexe transport** d'un montant de 150 726.45 € pour l'année 2019.

Adoptées à l'unanimité.

◆ **décide** de verser à la **Régie Municipale Sportive et Culturelle pour l'année 2020** une **subvention** d'équilibre de 140 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve** la délibération prise par le Conseil de la Régie Municipale Sportive et Culturelle concernant **les tarifs de la Maison du Patrimoine – année 2020 ;**

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve** la **modification budgétaire n° 6.**

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide** de **dénoncer la convention relative à la gestion et à la perception de la taxe de séjour entre les Communes de Saint-Lary-Soulan, Vignec et Tramezaygues**, et de cesser de gérer et de collecter la taxe de séjour pour les Communes de Vignec et de Tramezaygues à compter du 1^{er} janvier 2020 suite à la création de l'Office de Tourisme Intercommunal et du transfert de cette compétence.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **s'oppose** au **transfert de la canalisation d'eau thermale** durant la saison d'exploitation de l'établissement thermal et ce jusqu'au 6 novembre 2020 compte tenu des risques avérés de non-conformité de l'eau thermale suite à des travaux sur la canalisation.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

- ↻ SAFER – Appel de candidatures – Vente des parcelles B 294 et 295 à Frédancon ;
Suite à décision du Conseil Municipal, un courrier de candidature va être adressé à la SAFER.
- ↻ Maison de Santé ;
- ↻ travaux salle de conférence ;
- ↻ informations sur le P.L.U.i ;
- ↻ travaux rue Vincent Mir ;
- ↻ Sensoria ;
- ↻ containers semi-enterrés ;
- ↻ cinéma-patinoire ;
- ↻ V.V.F. – Travaux de rénovation d'un bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR

